

OPTION DE RÉTRACTATION POUR LES VÉHICULES D'OCCASION DE LA VILLE DE NEW YORK

L'achat d'un véhicule d'occasion peut constituer l'un de vos plus importants engagements financiers. Aux termes de la législation de New York, les concessionnaires doivent obligatoirement vous proposer cette option de rétractation, qui vous permet d'annuler le contrat dans un délai de deux (2) jours ouvrés. Cette option vous laisse le temps de prendre connaissance du contrat hors de la concession. Lisez les conditions générales au recto et au verso de ce formulaire. Cette option de rétractation doit être rédigée dans la même langue que celle dans laquelle vous avez négocié le contrat.

NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR (Référence à « l'Acheteur » ou « Vous »)		NOM ET ADRESSE DU DEUXIÈME ACHETEUR (Référence à « l'Acheteur » ou « Vous »)	
NOM ET ADRESSE DU CONCESSIONNAIRE DE VÉHICULES D'OCCASION (Référence à « Nous »)		NUMÉRO DE LICENCE DCA	
DESCRIPTION DU VÉHICULE (Référence à « Véhicule »)		DATE DE LA VENTE	
ANNÉE :	MARQUE :	MODÈLE :	NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (VIN) :
DATE LIMITE DE RÉTRACTATION (DATE ET HEURE)*			

* Vous abandonnez votre droit de rétraction si vous n'y avez pas recours avant la date limite.

CONDITIONS GÉNÉRALES

OPTION DE RÉTRACTATION : le présent formulaire présente les conditions générales de l'option de rétractation. *Si vous ACCEPTEZ*, vous avez le droit d'annuler votre achat dans un délai de deux (2) jours ouvrés et d'obtenir un remboursement complet. *Si vous REFUSEZ*, vous abandonnez ce droit. Lisez les deux côtés avant de signer.

- Afin d'annuler le contrat de vente, vous devez signer et transmettre en personne le document « Avis d'annulation du contrat de vente » au concessionnaire avant la date et l'heure indiquées dans le cadre jaune ci-dessus.
- Le concessionnaire conserve le véhicule et son titre jusqu'à ce que vous décliniez l'annulation du contrat de vente par écrit ou abandonniez votre droit d'annuler le contrat de vente en n'agissant pas avant la date limite.
- Si vous annulez le contrat de vente conformément aux conditions générales indiquées dans le présent formulaire, le concessionnaire doit immédiatement vous fournir un remboursement complet, y compris les taxes de vente.
- Vous acceptez d'exécuter tous les documents nécessaires pour annuler la vente et obtenir un remboursement complet.
- Le concessionnaire ne peut pas augmenter le prix d'un véhicule ou ajouter des frais si vous ACCEPTEZ l'option de rétractation, *sauf pour une reprise de véhicule. Les véhicules repris nécessitent un dépôt remboursable de 100 \$ et peuvent impliquer des frais non remboursables à hauteur de 50 \$. Voir au verso pour connaître les conditions générales pour les reprises de véhicules.*
- Le concessionnaire ne peut pas vous obliger à REFUSER l'option de rétractation ou à refuser d'annuler un contrat de vente comme condition d'achat du véhicule.
- Le concessionnaire doit vous donner une copie de ce document d'option de rétractation remplie, avec votre signature. Si vous annulez le contrat de vente, le concessionnaire doit vous fournir une copie du document que vous avez présenté pour annuler le contrat de vente.
- Cette option de rétractation ne porte pas atteinte aux droits juridiques, obligations ou responsabilités de l'acheteur ou du concessionnaire, et ne les modifie en aucune façon.

DATE LIMITE DE RÉTRACTATION : la date limite de transmission en personne au concessionnaire (adresse susmentionnée) du document « Avis d'annulation du contrat de vente » signé est indiquée dans le cadre jaune ci-dessus. La date et l'heure définies par le concessionnaire ne peuvent pas être antérieures à l'heure de fermeture du magasin au deuxième jour ouvré (à l'exception des jours fériés) après la signature du contrat de vente ou du contrat à tempérament au détail, selon la dernière de ces dates.

REPRISES DE VÉHICULES : DES CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES SONT DISPONIBLES AU DOS DE CE FORMULAIRE.

☐

Signez ici pour ACCEPTER l'option

En signant ci-dessous, vous et le concessionnaire acceptez les conditions générales au recto et au verso du présent formulaire. Vous reconnaissez avoir reçu et lu le présent formulaire. **EN SIGNANT ICI, VOUS CHOISISSEZ D'ACCEPTER CETTE OPTION.***

Signature de l'acheteur

Signature du deuxième acheteur

* Vous acceptez l'option de rétractation, vous n'annulez pas le contrat. Pour annuler le contrat, vous devez remplir l'avis ci-dessous et respecter les conditions générales. Voir au dos.

☐

Signez ici pour REFUSER l'option

En signant ci-dessous, vous renoncez volontairement à votre droit de rétractation. Vous reconnaissez avoir reçu et lu le présent formulaire. **EN SIGNANT ICI, VOUS CHOISISSEZ DE REFUSER CETTE OPTION.***

Signature de l'acheteur

Signature du deuxième acheteur

AVIS D'ANNULATION DU CONTRAT DE VENTE

☐

En signant ci-dessous, vous exercez votre droit de rétractation concernant l'achat de la voiture d'occasion décrite dans le présent formulaire. La remise en personne de cet avis au concessionnaire suffit pour l'exercice de l'option d'annulation du contrat de vente. Tous les acheteurs doivent signer ci-dessous pour annuler le contrat.

Date limite de rétractation : Date Heure

Signature de l'acheteur Date/Heure Signature du deuxième acheteur Date/Heure

AVIS DE REFUS D'ANNULATION DU CONTRAT DE VENTE

☐

En signant ci-dessous, vous refusez votre droit de rétractation concernant l'achat de la voiture d'occasion décrite dans le présent formulaire.

Signature de l'acheteur Date/Heure Signature du deuxième acheteur Date/Heure

CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

REPRISES DE VÉHICULES : si vous avez accepté la reprise d'un véhicule et que vous ACCEPTEZ l'option de rétractation, vous devez verser un dépôt remboursable de 100 \$. Vous pouvez UTILISER le véhicule à reprendre pendant la période de rétractation pour des frais supplémentaires non remboursables à hauteur de 50 \$ ou LAISSER le véhicule à reprendre chez le concessionnaire jusqu'à l'exercice de votre droit de rétractation ou l'expiration de l'option. Choisissez une option ci-dessous.

☐ **Laisser le véhicule : En signant ci-dessous,**
je soussigné(e), _____, choisis de laisser le
(Nom)
véhicule à reprendre chez le concessionnaire jusqu'à l'exercice du droit de rétractation ou l'expiration de l'option.

DESCRIPTION DU VÉHICULE À REPENDRE

ANNÉE :	MARQUE :	MODÈLE :	NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (VIN) :
---------	----------	----------	---

J'accepte les conditions générales suivantes :

- Si j'annule le contrat de vente, le concessionnaire peut conserver le dépôt de 100 \$ et doit me rendre le véhicule à reprendre le jour de l'exercice de l'option de rétractation.
- Si je n'annule pas le contrat de vente, le concessionnaire doit me rembourser immédiatement le dépôt de 100 \$ lorsque je récupère le véhicule acheté dans le cadre du contrat de vente.
- Le concessionnaire ne peut pas vendre mon véhicule à reprendre tant que je n'ai pas renoncé à faire usage de mon option de rétractation ou que le délai a expiré. Si le concessionnaire vend par inadvertance ou transfère de quelque façon que ce soit le titre de mon véhicule à reprendre, il doit me verser la valeur de marché au détail du véhicule ou sa valeur indiquée dans le contrat de vente, selon le plus élevé des deux montants.

Signature de l'acheteur	Date/Heure	Signature du deuxième acheteur	Date/Heure
Signature du représentant du concessionnaire		Date/Heure	

☐ **Utiliser le véhicule : en signant ci-dessous,**
Je soussigné(e), _____, choisis d'utiliser le
(Nom)
véhicule à reprendre pendant la période de rétractation pour des frais non remboursables à hauteur de 50 \$. J'accepte les conditions générales suivantes :

- Pendant la période de rétractation, je ne peux pas effectuer plus de 250 miles avec le véhicule à reprendre.
- Je dois rendre le véhicule dans le même état que celui dans lequel je l'ai présenté en tant que véhicule à reprendre, sauf usure normale.
- Si je respecte les conditions générales et n'annule pas le contrat de vente, le concessionnaire doit me rembourser immédiatement le dépôt de 100 \$ lorsque je récupère le véhicule acheté dans le cadre du contrat de vente.
- Si je ne respecte pas les conditions générales, le concessionnaire peut annuler le contrat de vente ou conserver le dépôt de 100 \$.
- Le concessionnaire n'a pas l'obligation de me donner le véhicule que j'ai acheté tant que je n'ai pas rendu le véhicule à reprendre dans le même état que celui dans lequel je l'ai présenté en tant que véhicule à reprendre, sauf usure normale.

Signature de l'acheteur	Date/Heure	Signature du deuxième acheteur	Date/Heure
Signature du représentant du concessionnaire		Date/Heure	

RECONNAISSANCE PAR LE CONCESSIONNAIRE DU CHOIX DE L'ACHETEUR

Nous reconnaissons que vous avez choisi d' ☐ ANNULER/ ☐ NE PAS ANNULER votre contrat d'achat pour un véhicule d'occasion.

☐ Vous avez respecté les conditions générales de l'option de rétractation, notamment la remise en personne du document « Avis d'annulation du contrat de vente » avant la date limite de rétractation.

☐ Vous n'avez pas respecté les conditions générales de l'option de rétractation, pour les motifs mentionnés ci-après, abandonnant ainsi votre droit de rétractation :

Signature du représentant du concessionnaire	Date/Heure	Numéro de licence DCA
--	------------	-----------------------